



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

☐ Monsieur

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☐	
En zone de montagne ?	☐	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☐	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☐	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☐	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☐	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☐	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☐	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☐	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☐	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☐	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☐	
Dans un site inscrit ?	☐	☐	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☐	
D'un site classé ?	☐	☐	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☐	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☐	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☐	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☐	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☐	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☐	
	Est-il source de bruit ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☐	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☐	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☐	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom

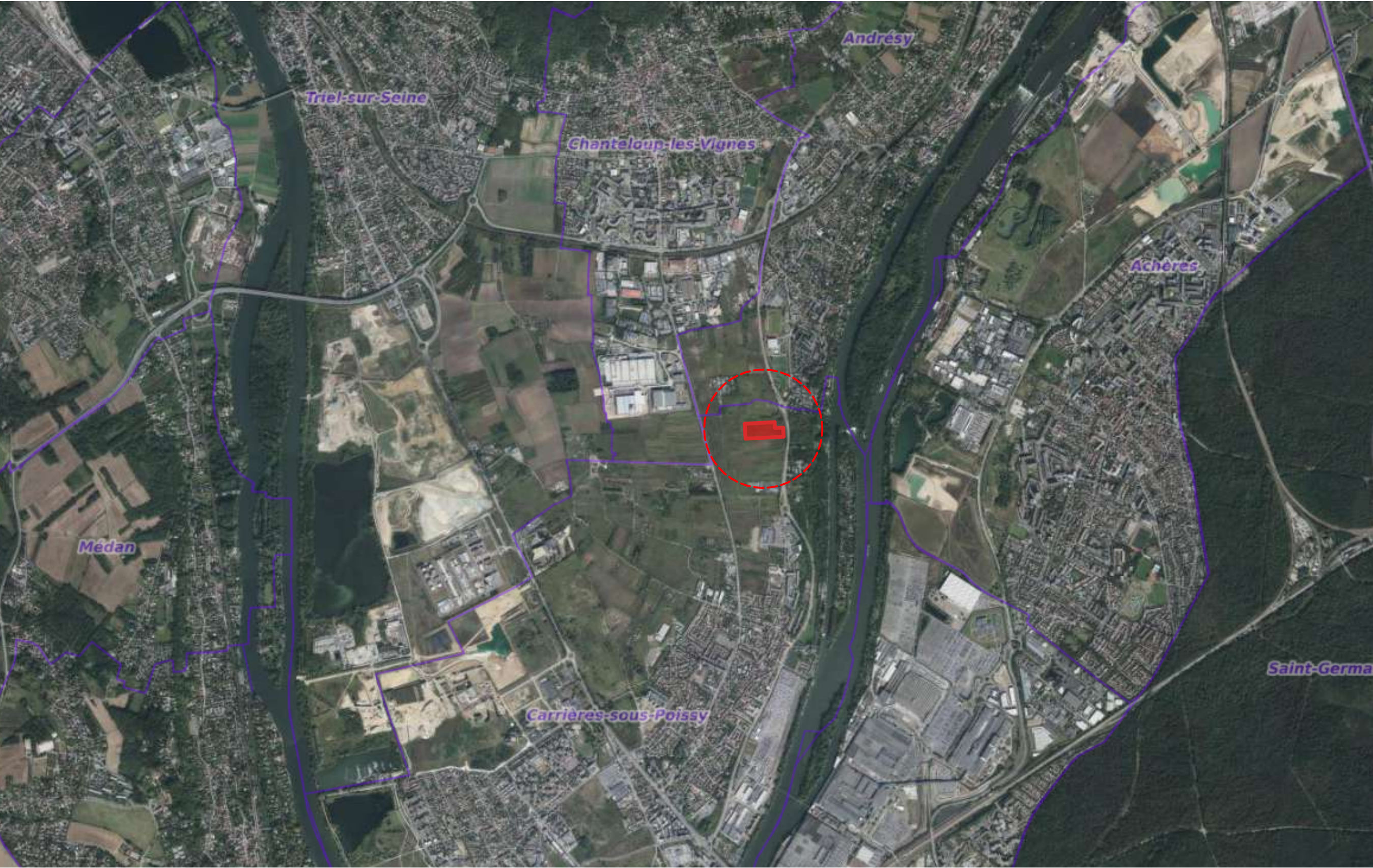
Prénom

Qualité du signataire	
-----------------------	--

Fait le

John B...

Signature du (des) demandeur(s)



Ouvrage : Les Nouvelles Fermes Les Naudines_ Route d'Andrésy Carrières-sous-Poissy 78 955 France			Maître d'ouvrage : Les Nouvelles Fermes 9 rue André Darbon Bordeaux 33 300		Contact : paul@lesnouvellesfermes.com 07.67.83.25.54	Description : Dossier de Permis de Construire pour Les Nouvelles Fermes à Carrières-sous-Poissy Zone serres, zone piscicole, zone maraîchère, zone logistique et parking			Maître d'œuvre : Ruto architectes 36 rue Neuve Bordeaux 33 000 France		
Phase : Permis de Construire ind. A	N° de plan : Annexe 3	Titre : Plan de situation 1.25000	Parcelle : Parcelles multiples 47 827 m²	Surface de plancher : 20 179.2 m²	Surface utile : NC m²	Echelle : 1:25000	Format d'impression : A3		Date : Avril 2025	Contact : office@ruto.fr 06.47.56.09.70	



Ouvrage : Les Nouvelles Fermes Les Naudines_ Route d'Andrésy Carrières-sous-Poissy 78 955 France			Maître d'ouvrage : Les Nouvelles Fermes 9 rue André Darbon Bordeaux 33 300		Contact : paul@lesnouvellesfermes.com 07.67.83.25.54	Description : Dossier de Permis de Construire pour Les Nouvelles Fermes à Carrières-sous-Poissy Zone serres, zone piscicole, zone maraîchère, zone logistique et parking			Maître d'œuvre : Ruto architectes 36 rue Neuve Bordeaux 33 000 France		
Phase : Permis de Construire ind. A	N° de plan : Annexe 4	Titre : Photographie lointaine	Parcelle : Parcelles multiples 47 827 m²	Surface de plancher : 20 179.2 m²	Surface utile : NC m²	Echelle : 1:2676,20	Format d'impression : A3		Date : Avril 2025	Contact : office@ruto.fr 06.47.56.09.70	



Ouvrage : Les Nouvelles Fermes Les Naudines_ Route d'Andrésy Carrières-sous-Poissy 78 955 France			Maître d'ouvrage : Les Nouvelles Fermes 9 rue André Darbon Bordeaux 33 300		Contact : paul@lesnouvellesfermes.com 07.67.83.25.54	Description : Dossier de Permis de Construire pour Les Nouvelles Fermes à Carrières-sous-Poissy Zone serres, zone piscicole, zone maraîchère, zone logistique et parking			Maître d'œuvre : Ruto architectes 36 rue Neuve Bordeaux 33 000 France		
Phase : Permis de Construire ind. A	N° de plan : Annexe 4	Titre : Photographie proche	Parcelle : Parcelles multiples 47 827 m²	Surface de plancher : 20 179.2 m²	Surface utile : NC m²	Echelle : 1:2676,20	Format d'impression : A3		Date : Avril 2025	Contact : office@ruto.fr 06.47.56.09.70	



Projet LNF

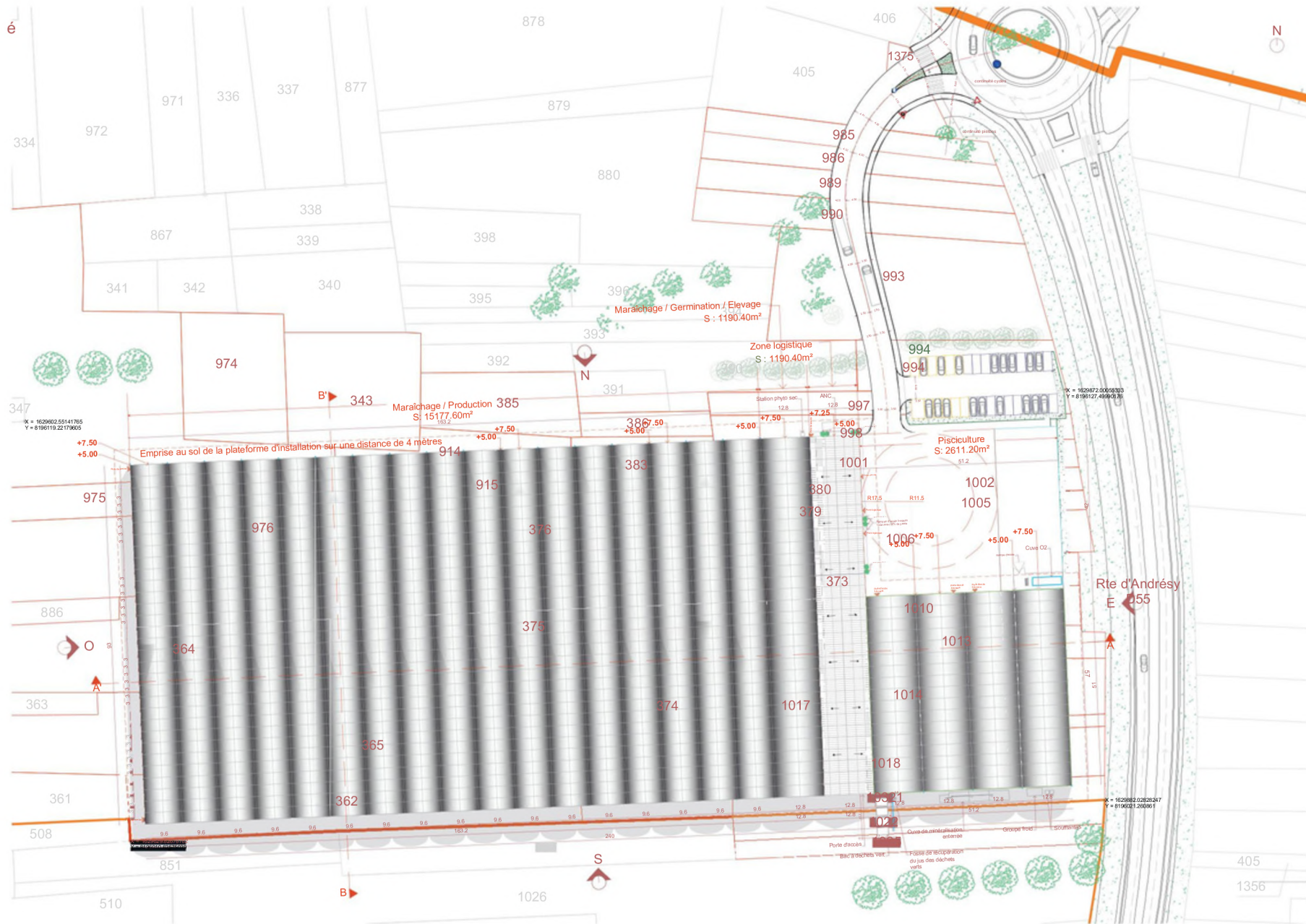
- Serre (couverture plastique)
- Serre (couverture photovoltaïque)
- Plateforme installation
- Parking (32 places)
- Raccordement giratoire
- Zone retournement
- Accès voirie

Aménagements paysagers (SYE)

- Arbre (essence et hauteur)
- Haie (variété et hauteur)
- Plantation en pots
- Plantation existante à réaménager
- Espace paysager nouveau



0 25 50 m



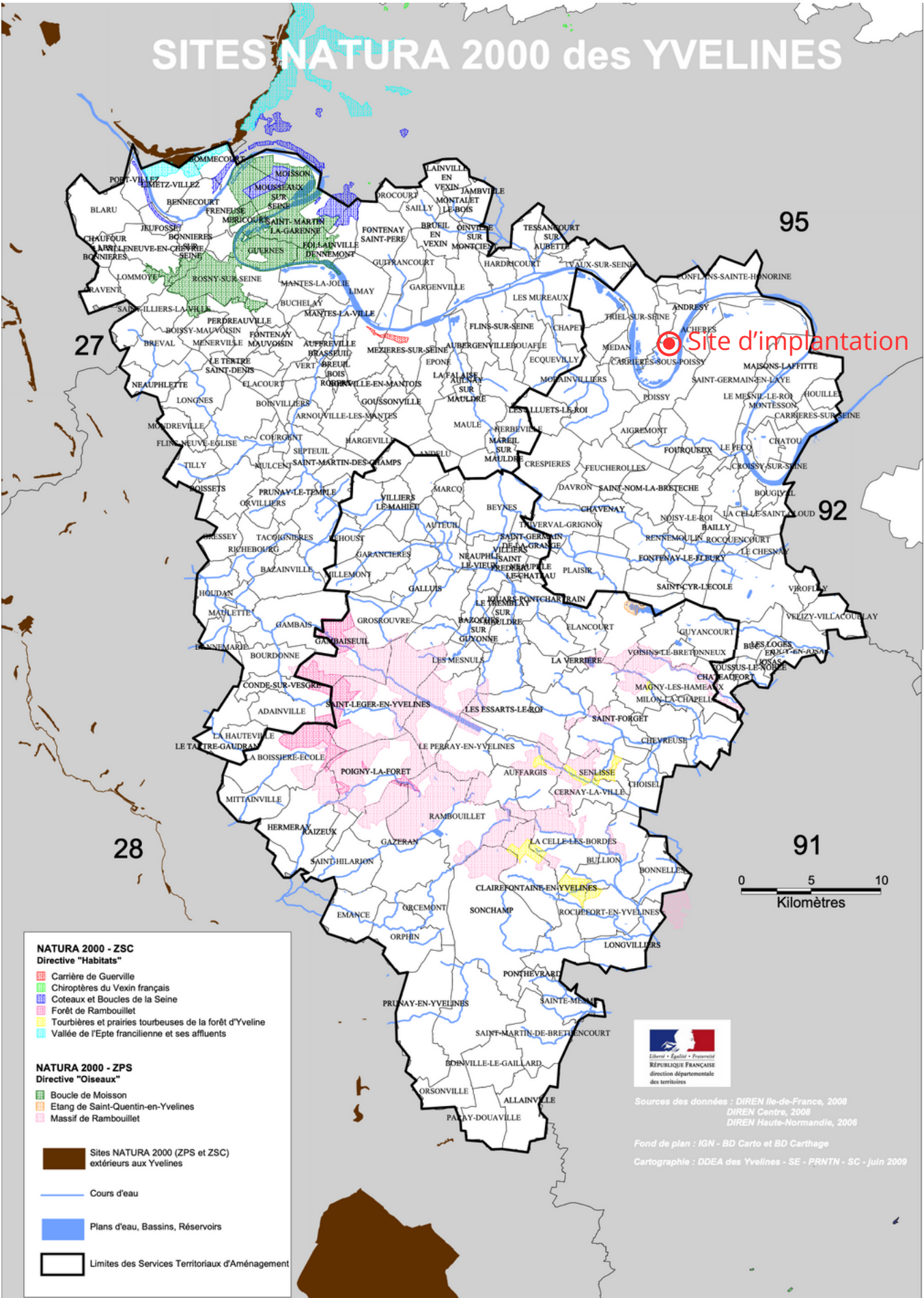
Ouvrage : Les Nouvelles Fermes Les Naudines_Route d'Andrésy Carrières-sous-Poissy 78 955 France			Maître d'ouvrage : Les Nouvelles Fermes 9 rue André Darbon Bordeaux 33 300		Contact : paul@lesnouvellesfermes.com 07.67.83.25.54		Description : Dossier de Permis de Construire pour Les Nouvelles Fermes à Carrières-sous-Poissy Zone serres, zone piscicole, zone maraîchère, zone logistique et parking			Maître d'œuvre : Ruto architectes 36 rue Neuve Bordeaux 33 000 France		
Phase : Permis de Construire ind. A	N° de plan : Annexe 6	Titre : Plan de masse 1:1000	Parcelle : Parcelles multiples 47 827 m2	Surface de plancher : 20 179.2 m2	Surface utile : NC m2	Echelle : 1:1	Format d'impression : A3		Date : Avril 2025	Contact : office@ruto.fr 06.47.56.09.70		

Pièce graphique servant de base de travail et d'aide à la réflexion ne permettant pas le démarrage des travaux, protégée par l'article L. 111-1 du Code de la propriété intellectuelle.





Ouvrage : Les Nouvelles Fermes Les Naudines_ Route d'Andrézy Carrières-sous-Poissy 78 955 France			Maître d'ouvrage : Les Nouvelles Fermes 9 rue André Darbon Bordeaux 33 300		Contact : paul@lesnouvellesfermes.com 07.67.83.25.54	Description : Dossier de Permis de Construire pour Les Nouvelles Fermes à Carrières-sous-Poissy Zone serres, zone piscicole, zone maraîchère, zone logistique et parking			Maître d'œuvre : Ruto architectes 36 rue Neuve Bordeaux 33 000 France		
Phase : Permis de Construire ind. A	N° de plan : Annexe 6	Titre : Plan de situation 1.2000	Parcelle : Parcelles multiples 47 827 m²	Surface de plancher : 20 169.6 m²	Surface utile : NC m²	Echelle : 1:2000	Format d'impression : A3		Date : Avril 2025	Contact : office@ruto.fr 06.47.56.09.70	



Distances approximatives des sites classés Natura 2000 de la commune de Carrières-sous-Poissy

- Coteaux et boucles de la Seine: 5–15 km
- Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny: 25 km
- Étang de Saint-Quentin-en-Yvelines: 20 km
- Forêt de Rambouillet: 30–35 km
- Carrière de Guerville: 20 km
- Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline : 35–40 km
- Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents: 40 km
- Chiroptères du Vexin français: 35 km



Note explicative sur la gestion des effluents de l'élevage piscicole et de l'activité de transformation.

1. Effluents issus du fonctionnement d'une serre en aquaponie.

Les truites arc-en-ciel présentes dans la serre aquaponique lors du lancement seront issues d'élevages indemnes et agréés. Ces introductions sur site se feront en nombre limité et cantonnées à la première année. Cela permettra une traçabilité aisée des lots ainsi qu'une meilleure gestion de la biosécurité en limitant le nombre de voies d'entrées d'éventuelles maladies. Rapidement, l'écloserie du site permettra de se prémunir de tout risque supplémentaire d'introduction de maladie.

Dans son fonctionnement, l'élevage aquacole génère deux types d'effluents. Des effluents solubles et des effluents solides. Ces effluents d'élevage ne peuvent être considérés comme des effluents au sens strict du terme car ils ne sont pas rejetés dans la nature mais introduits directement dans le système maraîcher afin de servir de solution nutritive. Il s'agit du principe de base d'une ferme fonctionnant en aquaponie.

Pour étayer ce propos. L'eau, support physique principal des cultures maraîchères et indispensable à l'élevage aquacole, est enrichie en nutriments nécessaires au développement des plantes. Les nutriments dits solubles sont principalement issus de la transformation de l'ammoniaque par des bactéries nitrifiantes et sont directement assimilés par les plantes. Les effluents "solides" (boues des poissons) qui sont composés de fer, manganèse, phosphore, etc. sont solubilisés selon un processus de minéralisation en phase liquide pour réintroduction dans notre système.

Il existe donc une interdépendance des deux compartiments (aquacole et maraîcher). Le compartiment maraîcher bénéficie des nutriments produits par le système aquacole et le système aquacole bénéficie de la filtration du compartiment maraîcher. Ces deux compartiments sont donc dimensionnés pour être en mesure de traiter la totalité des effluents. On appelle cela l'équilibre aquaponique. Ce système vertueux nous permet de limiter notre apport d'eau extérieur au strict minimum (inférieur à 10 000 m³ par an = compensation de l'évaporation et de l'évapotranspiration des plantes) et de limiter au maximum l'apport de compléments nutritifs pour le maraîchage.

2. Rejets issus de l'activité de transformation des truites

Au sein de la serre aura lieu une activité de découpe et de conditionnement des truites arc-en-ciel élevées sur le site. En effet, les étapes d'abattage, découpe, éviscération et autres étapes de traitement des animaux avant commercialisation sont de nature à générer des eaux de rinçage contenant du sang et autres débris issues de la découpe. Afin de répondre aux normes en vigueur, la quantité et la qualité des effluents liée à l'activité a été qualifiée à partir d'analyses d'eau issues de notre atelier de transformation présent sur le site de Mérignac (33). Le système d'assainissement non collectif est donc dimensionné pour accueillir et traiter ces effluents. Ce dernier est dimensionné par le bureau d'étude PCM ingénierie.

Note en cas de risque sanitaire

Au sein d'une structure de ce type, les problèmes susceptibles de subvenir et de mettre en danger l'élevage peuvent être de différentes natures:

- techniques (coupure d'électricité, problème d'apport en oxygène sur le compartiment poisson, absence d'approvisionnement en eau)
- sanitaire (virus ou bactéries).

La plupart des problématiques techniques sont connues, anticipées et dérisquées via des équipements adéquats (groupe électrogène, système d'oxygénation de secours, alarme de niveau d'eau, monitoring en temps réel...) et ne sont donc pas de nature à engendrer une gestion exceptionnelle des volumes d'eau que représente la structure, eau qui de part sa nature pourrait être évacuée pour être utilisée en eau d'irrigation.

En cas de crise sanitaire majeure, nous avons entrepris une conception pour anticiper cette situation. Le cas le plus extrême mais aussi le moins courant, serait de retrouver sur les poissons un virus faisant partie des maladies réglementées et soumises à déclaration obligatoires. Bien qu'il n'y ait pas de zoonose connue entre les poissons et l'homme pour ce type de maladies réglementées, nous avons conçu un système permettant de découpler et isoler l'élevage aquacole du maraîchage.

Cette conception spécifique nous permettra de procéder à la gestion des animaux retrouvés morts et à leur évacuation ainsi qu'à la vidange progressive du système afin de suivre une procédure de vide sanitaire conformément aux conseils de notre vétérinaire référent.

Le compartiment piscicole représente 1000 m³ d'eau. Chaque bassin pourra être isolé de façon individuel. Cela permettra de procéder à une vidange et un traitement progressif de l'eau contenue dans chaque bassin sans effluent extérieur..

Voici les étapes de gestion de l'eau d'élevage dans ce cas de figure :

- 1- Découplage des systèmes maraîcher et piscicole
- 2- Sortie des animaux sans vider les bassins afin de les acheminer dans un centre d'équarrissage (pas de rejets d'eau contaminée dans l'environnement)
- 3 - Désinfection de l'eau de la zone aquacole afin de protéger l'environnement et notre système de production via un traitement au peroxyde d'hydrogène (dilution dans l'eau d'élevage d'eau oxygénée, ce produit se décompose en eau et en oxygène, ce qui en fait un produit non rémanent et non délétère pour l'environnement ou le système de réception).
- 4 - Analyse de l'eau avant rejet (pH, analyse bactériologique et virologique).
- 5 - Vidange des bassins un par un vers notre réseau d'assainissement non collectif au débit adapté à ce dernier grâce au contrôle total du débit de vidange avec prétraitement des eaux en amont du réseau d'assainissement non collectif (filtration mécanique et traitement UV)
- 6 – Procédure de nettoyage et désinfection de la totalité de l'installation définie en coopération avec notre vétérinaire référents et la section aquacole du GDS.